

LA BELLE

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 115. NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI, 15 JANVIER 1829. Vol. II.

Conditions.—L'ARRELS paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIÈCE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semaine d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants: les abonnés de la ville à un mois, et ceux de la campagne à six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six centimes pour la première fois, et trois centimes pour chaque insertion subséquente, pour chaque ligne.

AVIS.—Ayant reçu un assortiment de Lettres d'Affiches, Vignettes, Fleurs de Cartes et autres, on se chargera d'imprimer, à l'imprimerie de L'ARRELS, de toute espèce d'ouvrage de ce genre, à des prix très modérés. 5 décembre

NOTES GÉNÉRALES.

POUR NEW-YORK.
La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit:

Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 23 d'Octobre.
Le navire TALMA, capt. Marshall, Le 6 de Novembre.
Le navire KENTUCKY, cap. Rathbone, Le 23 de Novembre.
Le navire ILLINOIS, capt. Williams, Le 6 de Décembre.
Le navire TENNESSEE, apt. Fowler, Le 23 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des navires. L'époque de leur départ de New-York, est de six à sept, et de 15 de chaque mois.

POUR LE BAYOU SARAH.
La Flotte-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débouchements.

Le bateau à vapeur COUSA, capitaine J. B. Col, le 15 de ce mois, pour le Bayou Sarah, et de retour de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin et de Bayou Sarah, le Samedi 17 de ce mois.

AVIS.—Il a été égaré avant hier un billet de deux mille piastres, en date du 17 Décembre, tiré par Jean Guériin à l'ordre de Mr. Lino de Barosa: la personne qui peut l'avoir trouvé est priée de le remettre à l'un des deux, vu que le paiement en est arrêté. 19 déc.

Au magasin de fruits secs et de graines de Jardinage.
On pourra se procurer les objets aussi bon marché que possible, autant par la consommation du pays que pour l'approvisionnement des paquets du Nord et pour France, dans la nomenclature comme suit:

Saisons assorties de France et d'Amérique.
Sardines à l'huile et au beurre.
Saucissons de Lyon, et d'Arlic.
Sauces toutes préparées.
Confitures étrangères et du pays.
Liqueurs de la Martinique.
Vieux Cognac de 1815 et Kirchwasser.

Sirop assorti.
Fruits au vinaigre.
Vins étrangers de première qualité.
Moutarde de maille, du pays et autres.
Vinaigre de vin blanc; du pays.
Épices diverses.
Essences de rose de Tunis et féves de Toncau.

Le tout à des prix modérés et francs de charrois. Le sousigné s'engage à mettre la plus grande exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites. Son magasin se trouve à l'enclosure des rues Royale et d'Orléans, derrière l'Église Catholique, maison de Dr. Théobald. 29 Oct. F. BERTOULIN.

A VENDRE.—En débarquement du navire Hewitt Clinton, les articles suivants:
Sinaac de Sicile, de Amérique, Maguelie calcinée d'Henry, Vermis du Japon, de Copal blanc pour les carrosses, Urinals en porcelaine, Biberons de Sel d'oseille, Eau dble, de fleurs d'orange, Huile d'arabes douces, Essence de fenouil, de tanié, de de semoucaire, Bois du Brésil rapé, Bandages patentés, Jalap pulv. Pellets en gomme élastique, Chlorure vert, Pincous amon, Bien d'azur, pin. d'Angeique, Vermis de la Clipse, arinde, siamo en larmes, gomme-mabique, pilules de Lee, Feus de Zinc, graines de moutarde blanche &c. &c. 11 déc. FORESTIER & Co.

VINS, EAU-DE-VIE, &c.
EN débarquement du brick Waldo venant de Bordeaux.
200 barriques vin St. Julien, Pasillac, Montferant, &c.
25 demi do. do. 50 demi do. Sauterne blanc.

30 pipes eau de vie cognac, 50 barils de blanc, 1000 ca. vins divers crus rouges et blancs.
600 caisses pruneaux, 200 damejeannes vinaigre, fruits à l'eau de vie, liqueurs, bonbons &c.

Café Louisianais.
De L'etra & Co. ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent d'ouvrir un Café et Restaurant, au coin des rues d'Orléans et Bourbon. Les soins qu'ils ont porté à monter cet Etablissement de manière à recevoir dignement les personnes qui l'honoreront de leur présence, leur ont permis qu'ils obtiendront l'encouragement du public. La carte sera constamment pourvue des meilleurs vins et liqueurs. Ce bel édifice est disposé de manière à y recevoir des sociétés qui désireraient prendre des repas particuliers, à la carte ou de commande; à la grande salle se trouve la table d'hôte, qui sera servie avec un soin particulier, et de manière à faire le goût des plus fameuses epicuriens. Les gens destinés au service des salons sont tous Français et ont travaillé dans les premières maisons de Paris. Les localités sont distribuées de manière à ce que l'on peut entrer dans les salons particuliers sans passer par les appartemens du bas.

L'on y servira à manger depuis 9 heures du matin jusqu'à 11, pour les déjeuners; et depuis 2 jusqu'à 4 pour les dîners. La table d'hôte sera servie à 3 heures précises.

On pourra avoir également des repas de commande pourvu que l'on prévienne un jour ou deux d'avance. On donnera aussi des repas en ville à ceux qui le désireront. 20 déc.

AVIS.—Le sousigné venant de former une société sous le nom de Pluvinet & Flauche, offrent leurs services au public, pour le courtage dans toutes ses branches. Ils se chargeront de toutes espèces d'écritures qu'on voudra leur confier.

ATTENDU que Benjamin Richard, ancien dernièrement shérif de la paroisse de Washington, s'est adressé à moi demandant que les hypothèques relatives aux propriétés appartenant à ses débiteurs, soient levées et annulées.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
G. LAVIGNE prévient le public et ses pratiques qu'il a transporté son Atelier de SELLERIE au coin des rues Toulouse et Dauphines, où il continuera comme par le passé, à recevoir et exécuter les ouvrages qu'on voudra lui confier.

LOTÉRIE
L'Église Catholique de Baton-Rouge. Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. PREMIÈRE CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie émis par la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, par la requête de Robert Lewis pour E. E. Pateron, un lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, situé entre les Nos. 21 et 23, dont les propriétaires sont inconnus, par lequel il m'est été ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent, à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avis, à comparaître devant ledit juge Bernudez, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire. 27 déc. L. DAUNOY, Marshal.

AVIS.—Un particulier qui peut fournir les renseignements les plus satisfaisants sur son compte, et qui se propose de visiter sous peu tout l'intérieur de l'Etat, se chargera de recouvrements, moyennant une commission raisonnable. S'adresser au bureau de l'Abeille. 30 déc.

AVIS.—A. E. V. VOZOS, médecin, chirurgien, accoucheur, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur de prévenir le public, qu'ayant fixé sa résidence dans cette ville; il espère, par son zèle, ses soins et son exactitude, mériter la confiance des personnes qui voudront bien avoir recours à ses services. Encolure Chartres et Toulouse N° 41 maison ci-devant de Jn. Bn. Assaud

AVIS.—Le sousigné vient de recevoir par le navire paquebot Louisiane quelques cahiers de CHAPEAUX de la manufacture de J. & L. Brewster, supérieurs à tout ce qu'il a pu recevoir jusqu'à ce moment. 28 décembre E. DEBERGUE.

MAQUEREAUX &c.—200 barils maqueriaux N° 1, et 50 barils N° 2, et 100 barils N° 3, et 200 paniers bouteilles, à vendre par Décoré J. P. PAYSON rue Courtois. 23.

V. B. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Astor et Rouzeau, de Bordeaux:
Eau-de-vie en pipes tème, prèvre (Dupuy)
Vin rouge en barriques divers crus,
Vinaigre blanc 1ère qualité,
Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barzac, en tierçons,
Vin blanc en caisses, haut Barzac et haut Sauterne.

Do. do. lèves, Graves par caisses de 241 bouteilles,
Do. do. lèves, Chateau Margaux, St. Julien &c.
Do. do. Grand Larose, Leoville, Chateau Laubite par caisses de 12 bouteilles et 241 bouteilles,
Vivres conservés, tels que Saucisses au saumon et à la tomate, Truies, Canards, Faisans, etc. &c. &c.
Fruits à l'eau de vie, Bonbons de France, Pruneaux, 1000 de France.

Liqueurs par caisses de 12 bouteilles, Fil à voile par pelottes de 10 à 15 lb. Fil de Renne blanc, fine, Lignes de pêche, Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferments.

De plus, en magasin—Vin de Champagne moussoux, 1ère qualité de 1828, et divers autres articles. 21 nov.

PIERRE ROMAIN & Co. rue de Chartres No. 182.
Offrent à Vendre,
Pommade superfine en pots de porcelaine et autres.

Savon à la rose, à la vanille, à l'amande amère, Crème de savon, à l'amande amère, à la rose &c. Vinaigre de rouge, rouge en pot, blanc de l'Éclair triple d'odeur, rouge, blanc, moussoux, Gants assortis de chevrons, d'agneaux, de castors, Demi bas de soie très beaux, Perruques, Toupes France-queux, Tours en cheveux, à bandesaux, &c. &c.

Éclair de la bougie, Opium, Corail, Charcoal, Lait de rose et Bengale, Navires français bonne qualité, Broses à dents, à dentis moult à l'anglaise, à angle, à barbes, à habit, Peignes à chignons, à poche, à tectage à dégrasser, en écaillé, Do. en corne, en buche, en bois, Julie à frans artificielle pour coiffures, Eau de Cologne, triple extrait, de Lavande, de rose &c. En très joli modèle. 16 nov.—6

ATTENDU que Charles André Cerbay, shérif de la paroisse St. Jacques, s'est adressé à moi, à l'effet d'obtenir la main levée des hypothèques générales qui existent contre lui, et Michel Gaudet, Jérôme Gaudet, Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, ses cautions, résolvant des divers engagements souscrits par lui, comme principal obligé et les susdits, comme cautions solidaires, savoir:

1° Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 13 Juillet 1820, envers Jacques Villier, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérôme Gaudet, comme cautions.

2° Deux engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits le 14 Mars 1821, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs, par Cerisay comme principal obligé et Michel Gaudet et Jérôme Gaudet, comme cautions.

3° Quatre engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 21 Mai 1822, les deux autres, le 2 Juin 1823, envers Thomas Bolling Robertson, gouverneur de cet Etat, et ses successeurs, par Cerisay, comme principal obligé et Michel Gaudet et Joseph Paul Fabre, comme cautions.

4° Quatre engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits les deux premiers le 19 Février 1824, envers T. B. Robertson, les deux autres le 25 Février 1825 envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et leurs successeurs, par Cerisay, comme principal obligé, et Jérôme Gaudet et Michel Bergeron, comme cautions.

5° Sept engagements, chacun pour la somme de six mille piastres, souscrits l'un le 5 Juin 1826, deux le 4 Septembre 1826, deux le 7 Mars 1827, et les deux derniers, le 29 Janvier 1828, par Cerisay, comme principal obligé, et Michel Bergeron et Joseph Paul Fabre, comme cautions envers Henry Johnson, gouverneur de cet Etat et ses successeurs.

Tous lesquels susdits engagements avaient été fournis pour garantir la bonne exécution par le susdit Charles André Cerbay, des devoirs de shérif et de collecteur des taxes, de la paroisse St. Jacques.

Avec et par le présent donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à présenter dans quatre-vingt jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles les dits engagements ne seraient pas annulés, et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce treize Décembre mil huit cent vingt-huit, dans la cinquante-troisième année de l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane. P. DANBURY, Secrétaire d'Etat. 15 déc.

LES sousignés venant de former une société sous le nom de Pluvinet & Flauche, offrent leurs services au public, pour le courtage dans toutes ses branches. Ils se chargeront de toutes espèces d'écritures qu'on voudra leur confier.

ATTENDU que Benjamin Richard, ancien dernièrement shérif de la paroisse de Washington, s'est adressé à moi demandant que les hypothèques relatives aux propriétés appartenant à ses débiteurs, soient levées et annulées.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
G. LAVIGNE prévient le public et ses pratiques qu'il a transporté son Atelier de SELLERIE au coin des rues Toulouse et Dauphines, où il continuera comme par le passé, à recevoir et exécuter les ouvrages qu'on voudra lui confier.

LOTÉRIE
L'Église Catholique de Baton-Rouge. Autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane. PREMIÈRE CLASSE POUR 1829. Le Tirage aura lieu le Samedi 7 Février 1829.

AVIS.—En vertu d'un ordre de saisie émis par la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, par la requête de Robert Lewis pour E. E. Pateron, un lot de terre, sur le côté occidental de la rue du Commerce, situé entre les Nos. 21 et 23, dont les propriétaires sont inconnus, par lequel il m'est été ordonné de saisir et de prendre possession dudit lot de terre, je donne avis par le présent, à toutes les personnes intéressées à la dite propriété, d'avoir, dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avis, à comparaître devant ledit juge Bernudez, pour répondre à la pétition du plaignant dans cette affaire. 27 déc. L. DAUNOY, Marshal.

AVIS.—Un particulier qui peut fournir les renseignements les plus satisfaisants sur son compte, et qui se propose de visiter sous peu tout l'intérieur de l'Etat, se chargera de recouvrements, moyennant une commission raisonnable. S'adresser au bureau de l'Abeille. 30 déc.

AVIS.—A. E. V. VOZOS, médecin, chirurgien, accoucheur, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur de prévenir le public, qu'ayant fixé sa résidence dans cette ville; il espère, par son zèle, ses soins et son exactitude, mériter la confiance des personnes qui voudront bien avoir recours à ses services. Encolure Chartres et Toulouse N° 41 maison ci-devant de Jn. Bn. Assaud

AVIS.—Le sousigné vient de recevoir par le navire paquebot Louisiane quelques cahiers de CHAPEAUX de la manufacture de J. & L. Brewster, supérieurs à tout ce qu'il a pu recevoir jusqu'à ce moment. 28 décembre E. DEBERGUE.

MAQUEREAUX &c.—200 barils maqueriaux N° 1, et 50 barils N° 2, et 100 barils N° 3, et 200 paniers bouteilles, à vendre par Décoré J. P. PAYSON rue Courtois. 23.

Vente par le Marshal.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre, contre l'EMPLACEMENT N° 37, dans l'Etat N° vingt-six, faubourg Lacour, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'EMPLACEMENT N° 38, dans l'Etat N° vingt-six, faubourg Lacour, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'EMPLACEMENT N° 39, dans l'Etat N° vingt-six, faubourg Lacour, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'EMPLACEMENT N° 40, dans l'Etat N° vingt-six, faubourg Lacour, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'EMPLACEMENT N° 41, dans l'Etat N° vingt-six, faubourg Lacour, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'EMPLACEMENT N° 42, dans l'Etat N° vingt-six, faubourg Lacour, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'EMPLACEMENT N° 43, dans l'Etat N° vingt-six, faubourg Lacour, dont le propriétaire est inconnu.

VENTE PAR LE MARSHAL.
S. Spragues contre E. Jordan.
En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévost, juge associé de la Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, et rendu dans les poursuites ci-dessus, j'exposerai en vente le Lundi 19 de Janvier courant, à midi, au café de Hewitt, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Cheval brun, ainsi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, ont résolu de vendre, contre l'EMPLACEMENT N° 1, dans l'Etat N° 58, du faubourg Lacour.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Prévost, juge associé de la Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, et rendu dans les poursuites ci-dessus, j'exposerai en vente le Samedi 25 Février 1829, à midi, au café de Hewitt, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant N° 1, dans l'Etat N° 58 du faubourg Lacour, ainsi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL.
Jacques Lefort vs J. Clendon.
En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Felix Gryna, juge-président de la cour de cité, j'exposerai en vente Lundi vingt-cinq de Janvier 1829, à la Bourne, une Maison et un Terrain, situés dans la rue des Français, entre les Nos. 19 et 23, mesurant 30 pieds de face sur cette rue, sur une profondeur de 58, acheté par ledit Clendon à l'Etat de la Louisiane le 20 de Mai 1816 pour le terme de vingt-cinq ans, après l'expiration duquel ledit terrain et le terrain doivent être remis à l'Etat. Ces propriétés sont saisies pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal.

MARSHALL SAIS.
Stephen Cochran vs. Stephen Lefort, and others, owners of the steam-boat Rob-Roy.

BY virtue of a writ directed by the honorable P. F. Marshall, associate judge of the city court of New-Orleans, I shall expose to sale on Saturday the 1st day of January 1829, at twelve o'clock, noon, at the New-Exchange Coffee-house, the steam-boat Rob-Roy, her tackle, furniture and appurals, seized to satisfy the judgment rendered in the above suit. L. DAUNOY, Marshal. Nov. 30

CHAPEAUX.
NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire David O'Brien, et les autres derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et des dernières modes, provenant de leur manufacture à New-York. Ils ont été vendus à des prix et en détail à des prix modérés.

Constant supply of 1st and 4th proof Rum and Gin, superior quality, from the distillery formerly owned by Fort and Clement, will be kept for sale by L. MILLAUDON, nov 18